

Val-de-Marne-infos

Hebdomadaire économique
du GRAND PARIS VAL DE MARNE

Membre du RESO HEBDO ECO

- **LA CCI VAL-DE-MARNE**
lance le « Content Booster Day »
en visioconférence
- **LA CHAMBRE DES MÉTIERS**
rejoint le club des partenaires
de « créatrices d'avenir »

**IMPORTANTES TRAVAUX
EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT
SUR LE MIN
ET LA VILLE DE RUNGIS**

**Un réseau de chaleur
modernisé
et décarboné**



SILVER INNOV'

**Une structure pour choyer
les pépites de l'économie
du vieillissement**

OFFRE D'ABONNEMENT 2020

RECEVEZ CHAQUE SEMAINE TOUTE L'INFO EN NUMÉRIQUE !



15€ TTC
(en PDF)
seulement

BULLETIN D'ABONNEMENT PDF 2020 OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020

À remplir (ou recopier) et envoyer par mail : valdemarneinfos@valdemarneinfos.com
ou par courrier : Val-de-Marne Infos, 2 boulevard Carnot, 94140 ALFORTVILLE

ABONNEZ-VOUS

Chaque jeudi,
VAL-DE-MARNE INFOS
fait le point sur l'actualité économique, l'aménagement de territoire, les filières professionnelles, la vie des collectivités, des clubs d'entreprise...

OUI Je désire m'abonner et recevoir le journal au format PDF

FACTURATION - M. Mme Mlle

Nom et Prénom :

Société : Fonction :

Adresse :

CP + Ville :

Tél. : Secteur d'activité :

RÉCEPTION au format PDF - Adresse courriel :

Date et signature :

ABONNEMENT ANNUEL (52 NUMÉROS) : 15 €

- Je vous adresse mon règlement par chèque à l'ordre de Val-de-Marne Infos
 Je réglerai à réception de la facture par chèque ou virement bancaire



Samedi 7 novembre

VINCENNES

Visite découverte

LE QUARTIER EST

Jusqu'au début du XX^e siècle, cette partie du territoire présentait un paysage encore fortement agricole. Plus que dans d'autres quartiers, l'urbanisation y releva essentiellement de la volonté municipale. Visite dans un quartier de contrastes où se sont longtemps côtoyés sites horticoles et industriels, grandes opérations immobilières à vocation sociale, petites maisons individuelles et élégantes villas...
 > **Samedi 7 novembre 15h - RdV entrée de l'Hôtel de ville** - 53 bis rue de Fontenay - Visite commentée payante - **Réserv. Office de Tourisme** - 28 avenue de Paris - Vincennes - 01 48 08 13 00 - tourisme@vincennes.fr

SAINT-OUEN

Société du Grand Paris

JOURNÉE PORTES OUVERTES

À LA FABRIQUE DU MÉTRO

La Société du Grand Paris ouvre les portes de la Fabrique du métro à Saint-Ouen-sur-Seine chaque 1^{er} samedi du mois. Cet espace unique et innovant accueille le

public autour d'une exposition inédite intitulée « **Les lignes du design** », à la découverte de l'univers du Grand Paris Express et de ses designers.

Vous pourrez : • Embarquer en avant-première dans une rame du nouveau métro à échelle 1 • Découvrir le travail réalisé par les designers Patrick Jouin et Ruedi Baur pour les 68 nouvelles gares • Plonger dans un univers sonore inédit pour une expérience immersive réalisée par le compositeur Mathieu Husson • Entrer dans les futures gares du Grand Paris Express grâce à la projection de films sur l'aventure humaine et technique du projet • Découvrir les métiers liés à la conception et au design des trains • Assister à des conférences avec les designers et nos experts.

> **Samedi 7 novembre - 10h/19h** - Entrée libre et gratuite - Saint-Ouen - **Infos sur :** www.societedugrandparis.fr/fabrique

Lundi 9 novembre

ARCUEIL

Université Populaire d'Arcueil

LE ROYAUME-UNI FACE AU BREXIT

Conférence avec **Thibaud Harrois**, maître de conférences en civilisation britannique à l'Université Sorbonne Nouvelle.

> **Lundi 9 novembre 19h30 - Espace Jean Vilar** - 1 rue Paul Signac - Arcueil **Insc.** sur place et en ligne : www.vitry94.fr

Jeudi 12 novembre

CRÉTEIL

Les rendez-vous de la MIEE

Université Paris-Créteil

Maison de l'Innovation

et de l'Entrepreneuriat Étudiant

ETRE UN ENTREPRENEUR

RESPONSABLE

Table ronde en lien avec l'axe thématique « Francophonies et plurilinguismes ».

> **Jeudi 12 novembre - Matin - Amphithéâtre de la MIEE** - Créteil

Un format en distanciel sera mis en place si la situation le nécessite. Entrée libre sur inscription (inscriptions ouvertes un mois avant chaque table ronde).

www.u-pec.fr

ATTENTION, en raison des nouvelles mesures sanitaires, certains événements risquent d'être annulés. Se renseigner avant de se déplacer.

clubs d'entreprises & réseaux...

CECAP CLUB D'ENTREPRISES DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

Jeudi 3 décembre

3^e ÉDITION DU TOP 10

Convention d'affaires organisée par le club d'entreprises CECAP en partenariat avec Grand Paris Sud Est Avenir et les 5 clubs du territoire.

Le TOP 10 est le rendez-vous incontournable pour les dirigeants de PME locales et de grandes entreprises ou donneurs d'ordres à la recherche de fournisseurs et de sous-traitants. Les structures de l'ESS sont également invitées à cet événement en apportant leurs spécificités.

> **9h-16h - Maison du Handball** - Créteil - **Insc.** gratuite et obligatoire / **Rens. :**

mلاغuionie@gpsea.fr ou cpenelope@gpsea.fr

CECAP

Grand Paris Sud Est Avenir

14 rue Le Corbusier - 94000 Créteil

Contact : mلاغuionie@gpsea.fr

www.cec94.fr

CLUB « ENTREPREN'ELLES »

Samedi 21 novembre

RENCONTREZ LE CLUB

ENTREPREN'ELLES

Découvrez les stands de chaque professionnelle ainsi que des animations, des ateliers, des conférences... A découvrir sur le site :

www.entrepreneuses.fr

> **9h30-17h - Espace JMP** - 1 Esplanade du 18 Juin 1940 - Sucy-en-Brie - Entrée libre - **Rens.** entrepreneuses2020@gmail.com

Mardi 1^{er} décembre

RÉUNION OUVERTE POUR DÉCOUVRIR LE CLUB ET SON ACTUALITÉ

Ouverte aux femmes entrepreneuses, indépendantes.

> **Mardi 1^{er} décembre - 18h30-21h** - 14 rue du Clos de Pacy - Sucy-en-Brie - Participation sur invitation à demander au 06.70.29.83.95 ou sur entrepreneuses2020@gmail.com

CLUB ENTREPRENDRE EN PLATEAU BRIARD

Jeudi 12 novembre

DÉJEUNER THÉMATIQUE

Présentation de Graines d'EnVie > **12h15 à 14h15 - Restaurant Clérence**

Jeudi 19 novembre

6^e CÉRÉMONIE DE REMISE DU LABEL RSE

> **CCI Val-de-Marne** - Créteil

Jeudi 3 décembre

TOP 10

> **Maison du Handball** - Créteil

Club Entreprendre en Plateau Briard

39 rue Auguste Perret - 94000 Créteil Tél. 01 41 94 31 01

Contact : leclub@entreprendre-plateau-briard.fr

Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

FORMATION GRATUITE DESTINÉE AUX COPROPRIÉTAIRES

Bien négocier son contrat de syndic depuis la loi ALur

VISIOCONFÉRENCE

JEUDI 12 NOVEMBRE 2020 À 18H30

Inscription obligatoire : habitat.formations@grandortyseineblevre.fr

ENGIE SOLUTIONS MET EN SERVICE DES INSTALLATIONS INTELLIGENTES ET PLUS VERTES AU MIN DE RUNGIS

Un réseau de chaleur modernisé

Le chantier de modernisation des infrastructures de production et du réseau de chaleur de la SEMMARIS, société gestionnaire du Marché International de Rungis, vient de franchir une étape déterminante.

Les équipes d'ENGIE Solutions, accompagnées d'entreprises prestataires, ont œuvré pour le passage en basse pression de 4 km de réseau et l'optimisation de 98 sous-stations d'échange dans le but de réduire au maximum les pertes thermiques.

La mise en service de ces nouvelles installations est aujourd'hui effective.

22 000 logements et équipements publics fournit en chaleur

Alimenté à 99 % par sa propre unité de valorisation de déchets (exploitée par la RIVED, régie publique locale), le réseau du MIN fournit en chaleur 22 000 logements et équipements publics du secteur, l'aéroport d'Orly et sa zone hôtelière, la zone industrielle Sénia et dès le premier trimestre 2021, la ville de Rungis.

Ce vaste chantier a pour ambition de concilier performance énergétique et environnementale, tout en valorisant au maximum la chaleur produite par l'unité de valorisation énergétique du MIN. Ainsi, cette première phase de travaux permet à ENGIE Solutions :

- de limiter les pertes thermiques sur le réseau, notamment grâce à un programme ambitieux de passage des installations vers un régime basse température et l'installation de 4 km de conduites hautement isolées ;
- d'optimiser 98 sous-stations de distribution via des équipements



Crédit : SEMMARIS Rungis

de haute technologie, dits « intelligents » permettant de bénéficier d'une prévention assistée de l'entretien du réseau, tout en garantissant une surveillance et un pilotage des équipements toujours plus performants pour le confort des usagers ;

- d'abaisser les températures de retour du réseau de chaleur (donc de l'eau revenant des bâtiments chauffés à la centrale de production) : un phénomène qui agit sur la réduction des pertes thermiques.

Ce chantier marque une autre avancée considérable dans le verdissement du réseau de chaleur du Marché International de Rungis : la suppression totale du

fioul lourd parmi les sources de production de chaleur.

Les prochaines étapes de ce chantier d'ampleur

Une seconde phase de travaux a débuté et vise la construction de deux sous-stations standardisées et équipées d'une interface communicante avec la chaufferie prin-

cipale du MIN de Rungis exploitée par ENGIE Solutions.

Enfin, une troisième phase de travaux de pérennisation du réseau débutera prochainement. Elle s'inscrit également dans l'objectif de modernisation du réseau de chaleur du MIN et consistera au remplacement de 4 km de réseaux existants. ■

Le réseau de chaleur du MIN de Rungis...

- Un réseau de **29 km**
- **200 GWh** de chaleur décarbonée distribuée
- Près de **150** sous-stations
- **40 000** tonnes de CO² évitées par an

ENGIE Solutions : 900 implantations, 50 000 collaborateurs

ENGIE Solutions accompagne les villes, les industries et les entreprises du secteur tertiaire en leur apportant les réponses au défi de la transition énergétique grâce à des offres clés en main et sur-mesure.

Les experts d'ENGIE Solutions mettent leur savoir-faire au service de trois objectifs : optimiser l'usage des énergies et des ressources, verdir les énergies et réinventer les environnements de vie et de travail.

S'engageant sur les résultats, les 50 000 collaborateurs, présents sur l'ensemble du territoire (900 implantations), sont capables d'intervenir sur des champs d'action très divers allant de la conception à l'exploitation des infrastructures & services, en passant par le financement, l'installation et la maintenance.

ENGIE Solutions fait partie du groupe ENGIE, groupe mondial de référence dans l'énergie bas carbone et les services, dont la raison d'être est d'agir pour accélérer la transition vers un monde neutre en carbone.

CA : 10 milliards d'euros.

EN PARTENARIAT AVEC LA SEMMARIS, DALKIA ET LE PARC ICADE

La ville de Rungis bientôt reliée au réseau de chaleur décarboné

Dès le 1^{er} trimestre 2021, la Ville de Rungis pourra donc elle aussi récupérer la chaleur générée par l'incinérateur des déchets de la RIVED qui se trouve sur le territoire de la SEMMARIS. Depuis juillet, la Ville poursuit de lourds travaux en partenariat avec la SEMMARIS, le concessionnaire DALKIA et le parc ICADE afin de récupérer cette chaleur générée par l'incinérateur et la transporter via des canalisations, vers divers bâtiments sur le territoire de la commune. Actuellement, 50% des travaux ont été réalisés « intra-muros ».

Comment cela fonctionne-t-il ?

Le principe du réseau de chaleur (on dit aussi chauffage urbain) est simple. Il s'agit de récupérer la chaleur « fatale » (c'est-à-dire la chaleur générée par d'autres secteurs, comme l'incinération des déchets, l'évacuation des eaux usées, certains process industriels, le fonctionnement des mégaserveurs...) et de la transporter via des conduits, sur une grande surface.

Un réseau de chaleur est donc constitué d'une chaufferie de grande taille et d'un réseau de canalisations distribuant un fluide « calorporteur », généralement de l'eau, jusqu'aux radiateurs des logements desservis. Des sous-stations équipées de compteurs assurent le transfert dans les immeubles. Concrètement, un logement chauffé par un réseau de chaleur est équipé de radiateurs alimentés par le réseau d'eau chaude de la ville, mais d'aucune chaudière.

Les travaux sur la ville de Rungis ont débuté en juillet 2020



L'eau circule à une température comprise entre 60 et plus de 100°C. Une température supérieure peut être utilisée pour certains secteurs d'activité. Les canalisations sont enterrées et isolées afin de réduire au maximum les pertes thermiques.

Il s'agit d'un mode de chauffage rentable et écologique qui s'inscrit donc dans une démarche de développement durable et d'indépendance énergétique en permettant de réduire fortement l'utilisation des énergies fossiles.

Récupérer l'énergie qui partait en fumée

À Rungis, la chaleur fatale sera produite par l'incinérateur des déchets de la RIVED qui se trouve sur le territoire de la SEMMARIS

(dans le MIN).

- La Ville de Rungis prend à sa charge la construction et l'amortissement des réseaux.
- Le concessionnaire DALKIA a, quant à lui, la charge de :
 - la construction et l'amortissement des sous-stations et installations non réalisées par la Ville,
 - l'entretien du réseau et des

sous stations,

- la gestion clientèle et service : commercialisation, facturation, exploitation technique.

En fait, Rungis va donc récupérer l'énergie qui partait en fumée pour en faire bénéficier le plus grand nombre. ■

Qui pourra bénéficier du réseau de chaleur à Rungis ?

Dans un premier temps, plusieurs bâtiments communaux seront reliés au réseau de chaleur. Mais également :

- certains bâtiments du Parc Icade,
- les logements construits sur le Parc Icade,
- les logements construits dans le nouveau programme de la Plaine de Montjean,
- et à terme, les copropriétés qui le souhaiteraient ainsi que des particuliers.

SILVER INNOV'

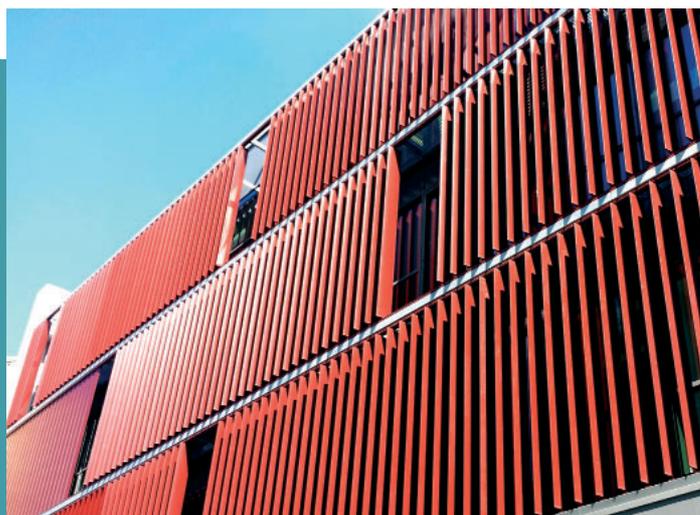
Une structure pour choyer les pépites de l'économie du vieillissement

Inaugurée en novembre 2014 par des représentants de la Ville d'Ivry-sur-Seine, du Conseil départemental du Val-de-Marne, de la Région Ile-de-France et de la communauté d'agglomération Seine Amont (qui en 2016 intégrera le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre), la plate forme immobilière « Silver innov' » est issue de la volonté des acteurs de relever le défi du « vivre bien, plus longtemps », tout en contribuant au développement économique du territoire, en s'appuyant sur les compétences et les expertises médicales et scientifiques apportées par l'hôpital Charles Foix et de l'UPMC.

L'objectif est d'attirer, accompagner et aider au

développement des start-up de l'économie du vieillissement. Après six ans d'activités, la plate forme est une référence dans son domaine et chouchoute plusieurs pépites promises à un bel avenir.

En témoignent notamment trois entreprises très innovantes qui viennent de rejoindre la structure : AGE IMPULSE, ENTOREO et IDELYO.



AGE IMPULSE pour conserver une santé optimale

Startup qui développe une solution de santé digitale mobile qui permet à tout âge de développer et conserver une santé et une autonomie optimales, avec une philosophie d'entraînement basée sur le plaisir, la performance et l'écoute de soi.

AGE IMPULSE met à profit 30 ans de recherche en vieillissement amélioré et autonome, illustrée par le record du monde à 105 ans du cycliste amateur Robert Marchand.

La solution permet en outre d'avoir un indicateur précis de l'état de forme, des conseils personnalisés, des entraînements intégrés au quotidien mais aussi d'évaluer et de prévenir le risque de chute et d'aider à la récupération suite à des maladies respiratoires et tout cela à un coût accessible !

<http://age-impulse.com>

ENTOREO pour conserver la mémoire familiale

Cette toute jeune startup a su imaginer une solution répondant à la fois aux besoins des séniors et des plus jeunes en permettant de créer le livre de sa vie avec un proche, de manière ludique et à un tarif abordable !

Elle coche toutes les cases des innovations à succès dans la Silver économie puisqu'elle génère des moments d'échange, du lien inter-générationnel, une valorisation des séniors et créer les conditions

pour découvrir la vie de ses aînés, transmettre et préserver de la mémoire familiale et tout cela avec une réelle simplicité d'usage... c'est bien pour cela qu'elle est lauréate de la Bourse Charles Foix 2020 !

www.entoureo.fr

IDELYO pour conserver sa santé à domicile

IDELYO développe la solution pluriprofessionnelle médicale et paramédicale inzee.care qui permet d'accéder à de nombreux services dans le champ des soins paramédicaux :

- mise en relation des professionnels de santé à domicile : médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, sage-femme, orthoptistes... ;

- coordination et sécurisation du parcours de soins ;

- téléconsultation ;

- service d'astreintes dans les EHPAD : gestion du planning en ligne des infirmiers libéraux avec l'appui d'une hotline 7J/7, 24H/24.

Belle solution qui bénéficie du soutien de nombreuses fédérations professionnelles. Le futur Doctolib du domicile ?

www.inzee.care

SILVER INNOV' Plateforme Charles Foix Seine-Amont
54 rue Molière - 94200 IVRY-SUR-SEINE
Tél. 01 76 28 00 28 - www.silver-innov.fr

REFECTIO UNE PLATE FORME POUR RELOOKER LES MEUBLES

Vincent MARSAUDON a lancé à Joinville-le-Pont Refectio, une plate forme de mise en relation entre les particuliers souhaitant relooker leurs meubles... et les artisans capables de leur donner une seconde vie ! Cette prestation est une alternative véritablement innovante, notamment pour les personnes qui ont ou qui vont hériter d'anciens meubles.

Les Français sont aujourd'hui de plus en plus attachés aux valeurs écologiques, d'upcycling et à leur patrimoine. Ils cherchent à recycler, à réutiliser plutôt qu'à jeter. Les meubles en sont le parfait exemple. Ils sont souvent chargés d'histoire et de souvenirs, si bien qu'il est difficile de s'en séparer ! Par conséquent, bon nombre de personnes souhaitent désormais redonner vie et couleur à un meuble plutôt qu'en acheter un neuf.

Les raisons sont plurielles : valeur sentimentale, sauvegarde du patrimoine familial suite à héritage, préservation de l'environnement, action économique, objet de décoration unique...

C'est dans ce contexte, que Vincent Marsaudon a lancé Refectio. Cette plate forme s'adresse à deux catégories de personnes :
- les particuliers qui souhaitent relooker leurs meubles plutôt que de les jeter,
- les artisans : ébénistes professionnels, étudiants en école d'ébénisterie, français adeptes du DIY (tutos et idées faciles à faire)...

Pour en savoir plus

Site : <https://refectio.fr>

Facebook :

www.facebook.com/refectiofr

Instagram :

www.instagram.com/refectiofr

ARTISANAT LA CHAMBRE DES MÉTIERS REJOINT LE CLUB DES PARTENAIRES DE « CRÉATRICES D'AVENIR »

« L'égalité entre les hommes et les femmes est depuis de nombreuses années au cœur de nos engagements en faveur des 238 000 artisans de notre territoire francilien », estime Elisabeth DETRY, Présidente de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France. C'est pourquoi, « il est aujourd'hui logique pour la CRMA IDF de soutenir « Créatrices d'Avenir », un programme mêlant les valeurs d'égalité, de travail et de savoir-faire qui nous sont chères ».

Dans le cadre de ce partenariat, la CRMA IDF participera au jury final de sélection, remettra le Trophée « Savoir-Faire » - qui récompense les métiers de l'artisanat lors de la cérémonie du concours en décembre prochain - et offrira à la lauréate de ce Trophée un accompagnement en fonction de ces besoins parmi les offres suivantes.

- **Un accompagnement numérique par un conseiller numérique** en fonction des besoins de la lauréate (création de site, travail sur le référencement, digitalisation de l'entreprise...): plan d'action numérique complet (diagnostic, préconisations, aide à la mise en œuvre). Valeur : 250 €.

- **Un accompagnement personnalisé sur 1 année civile** pourra être proposé (soit 15 heures d'accompagnement). Valeur : 1 000 €

- **Un accompagnement « spécial Rebond »** : diagnostic global de l'entreprise, accompagnement au développement commercial et désigna-

tion d'un conseiller-référent pour suivre l'entreprise. Valeur : 1 300 €

Six créatrices lauréates

Parmi l'ensemble des candidates, six créatrices auront la chance d'être les lauréates de cette 10^e édition de « Créatrices d'avenir » après sélection par un jury. Elles bénéficieront de 60 000 € de dotation globale dont 30 000 € en numéraire et 30 000 € en accompagnement ou en nature délivrés par les partenaires du programme (couverture médiatique, mise en réseau, formation, rendez-vous expert, billets d'avion pour prospecter à l'international...) en fonction de leurs besoins.

Dates clés...

L'ouverture des candidatures a été lancée le 1^{er} juin et s'est clôturée le 30 septembre 2020.

- Jurys de sélection départementaux : octobre 2020.
- Jury de sélection des finalistes : 5 novembre 2020.
- Vote du public : 13 au 20 novembre 2020.
- Audition des finalistes et jury final : 23 novembre 2020.
- Cérémonie de remise des trophées : décembre 2020.

Qui peut candidater ?

Toute femme ayant créé ou repris une entreprise dont :

- le siège social est situé en Île-de-France,
- au moins 50 % des parts (des voix pour les associations) sont détenues par une ou plusieurs femmes, et la dirigeante (présidente pour les associations) est une femme,

- les statuts ont été déposés (pour les sociétés et associations) ou la demande d'immatriculation a été réalisée (pour les entreprises individuelles) avant le 30 septembre 2020,
- et le projet s'inscrit dans au moins une des catégories de trophée du concours.

En savoir plus sur « Créatrices d'Avenir » :

www.creatricesdavenir.com

Découvrez les lauréates des précédentes éditions :

www.creatricesdavenir.com/laureates

Suivez « Créatrices d'Avenir » sur :

- Twitter : @CreadAvenir
- Facebook : @ConcoursCreatricesdAvenir
- LinkedIn : @creatricesdavenir
- Instagram : @creatricesdavenir

A propos d'Initiative Ile-de-France

Initiative Ile-de-France est le premier réseau associatif francilien d'accompagnement, de financement et d'hébergement des femmes et des hommes qui entreprennent. Il a permis de **créer et maintenir plus de 5 241 emplois** en 2019, en accompagnant près de **1 916 nouveaux entrepreneurs**.

Les entreprises accompagnées enregistrent un **taux de pérennité de 92 %** à trois ans après leur création, contre un taux national de 66 % (source INSEE), témoignant d'une réelle qualité de service apportée aux porteurs de projet.

En savoir plus :

www.initiative-iledefrance.fr

BON À SAVOIR : « des postes vacants malgré la crise »

Stéphanie Delestre, fondatrice et Présidente de QAPA commente :

« Pendant la première phase du confinement, sur les 29 millions de personnes en activité, plus de 7 millions de Français ont pu continuer à travailler depuis chez eux. Ce qui laisse plus de 22 millions de personnes dans l'incapacité de télétravailler auxquelles se rajoutent les plus de 3 millions de chômeurs. Pourtant, les postes vacants existent malgré la crise et des enseignes dans la grande distribution et les entrepôts dans la logistique recrutent massivement pour continuer à répondre aux besoins mais également pour préparer le rush des achats de fin d'année qui se profile rapidement ».

**Développons
le commerce
local !**



www.maisons-alfort-shopping.fr

Un **site**
Une **application**

pour retrouver

« **ACTUALITÉS** » et « **PROMOTIONS** »

des **commerçants**
de Maisons-Alfort



Contact :

maisons.alfort.shopping@gmail.com

Liste des commerçants

www.maisons-alfort-shopping.fr

A-F

Alimentaire

BOUCHERIE

- Au cœur d'Aloyau
- Boucherie Drouot
- Boucherie Franck
- Boucherie Hostellet
- Boucherie Lainault
- Boucherie Lhuillier
- Boucherie Manceau
- Boucherie Maricourt
- Pichon chevaline

BOULANGERIE, PÂTISSERIE

- Boulangerie Campain
- La Tarteline
- Les délices de Gabriel

CHARCUTERIE :

- Maison Cardoni
- Chez Laurent
- Charcuterie Pierson
- Charcuterie Alsacienne
- Charcuterie Lebon

CHOCOLATIER

- Jeff de Bruges

CONCHYLICULTEUR

- Huîtres Privat

ÉPICERIE FINE

- Chez Nono
- Dozian
- Coq

FROMAGER

- Thierry Avisse
- La ferme Saint-Anne
- Fromagerie Pascal Witz
- Fromagerie Chastel
- Fromagerie Sophie

MIEL (100% NATUREL)

- Miele di Leone

PÂTISSERIE

- Chez mon pâtissier

POISSONNERIE

- Au Filet Bleu
- Chez Vincent

- Le Saint-Malo
- Martine et Jean-Pierre
- Poissonnerie Landot

PRIMEURS ET BIO

- C.J Primeur
- Chez Silvia et Pierre
- Chakroun
- Dumont James
- Evelyne et Jean-Loup
- JM Primeur
- Ludovic Primeur
- Luis Primeur Cardoso
- Maison Laury
- Mercier Nicolas
- Morgane Primeur
- Mc Bio
- R & Bio

VOLAILLER

- Aux volailles fermière
- David Malo
- Maison Coelho
- Volaille Bossuet

TRAITEUR ITALIEN

- A Tavola
- Carlo fallone
- Les délices d'italie
- Maison cardoni

TRAITEUR ORIENTAL

- Aux portes de l'Orient

TRAITEUR PORTUGAIS

- Pinto traiteur

TRIPERIE

- A. Voisin
- Bourgis

Architecte d'intérieur

- Tosca Concepts Déco

Artisan

CHAUFFAGE- ÉLECTRICITÉ- PLOMBERIE

- Atelier Control +
- 3Gma Service

SERRURIER

- Fer et clef

Auto-école

- Inris

Bazar

- Maison armanni

Bâtiment

- Atelier control +
- 3Gma service
- Fer et clef

Buvette

- Chez Maryse

Caviste

- Lovin'

Communication

- Créasquad
(graphiste print/web,
livres événementiels,
objets pubs, signalétique,
illustrations)
- Sowink Val de Marne
(agence web, création de
sites internet, Référence-
ment & réseaux sociaux)

Cours d'œnologie

- En Quête de vins

Courtier en prêt immobilier

- Access crédit pro

G-L

Garages

- Dépannage Saint-Éloi
- GARAGE AUTOMOBILE
- Garage de la liberté
- Garage citroën Mavia
- Garage Saint-Éloi
- Speedy
Maisons-Alfort

Immobilier (agences)

NEUFS ET ANCIENS

- Anne-sophie Cil -
SAFTI
- Belletoile immobilier

Impression

- Le lab de la paupiette

Informatique

- Micro System

Linge de maison

- Sussi

Librairie, Papeterie

- Librairie Papeterie
de la Mairie

M-R

Magasins

COIFFURE

- Zen coiffure

FLEURISTE

- Florent

OPTICIEN

- Optique de la Mairie

PRÊT À PORTER

- Loucine

Presse

- Val de Marne infos

Producteur de champagne

- Guy de Forez

Restaurant

- La Rôtisserie
- Le Charentonneau
- La Bourgogne
- Pizzeria jazz
- Grand café de
la mairie

CRÊPES & GAULETTES

- Crêpes & galettes

S-Z

Salon de thé

- Bonne heure
des Dames

Scoters, motos

- Multi cycles

Services

à la personne

- Centre Services

LA CCI VAL-DE-MARNE LANCE EN VISIOCONFÉRENCE

le « Content Booster Day » le mardi 10 novembre

Les entreprises et entrepreneurs qui souhaitent développer leur activité via le net rencontrent très souvent un enjeu de taille : créer le bon contenu, au bon moment, pour les bonnes personnes. La stratégie de contenu est en effet devenue la pierre angulaire de tout succès digital.

Qu'il s'agisse d'améliorer son référencement naturel, d'entrer en relation avec des prospects ou de fidéliser sa clientèle, le contenu est omniprésent. Il s'agit d'un levier incontournable pour le développement de toute activité, quel que soit le secteur.

Fortes des retours « terrain » des entreprises qu'elle accompagne et du besoin d'éléments concrets en la matière, la CCI Val-de-Marne organise le « Content Booster Day » : une journée pour acquérir une méthodologie et relancer son activité grâce au marketing de contenu.

L'évènement, entièrement digitalisé, se tiendra le 10 novembre prochain, via Google Meet (lien d'accès communiqué après inscription sur le site de la CCI Val-de-Marne).

2 temps forts lors de cette rencontre

- Une matinée consacrée aux conseils pragmatiques de 3 experts :

- **Catherine Mollet**, Consultante en communication digitale et création de sites web, formatrice - Fondatrice de Kiractive
- **Anne-Laure Adam**, Facilitatrice en digital - Fondatrice de Red H@ckTrice
- **Romain Coique**, Auteur publié et formateur en vente.

- Une après-midi consacrée à la pratique via l'organisation de 3 ateliers menés par les intervenants experts.

Inscription obligatoire sur le site de la CCI 94 : www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci94/

**content-booster-day**

Les informations d'accès à la visioconférence seront envoyées quelques jours avant l'évènement en ligne.

AVIATION COMMERCIALE

CORSAIR s'adapte aux circonstances exceptionnelles

Suite aux annonces du Gouvernement du 28 octobre et compte tenu de la résurgence de la pandémie, la compagnie CORSAIR a décidé d'assouplir à nouveau ses mesures commerciales et permet ainsi à ses clients de reporter ou demander le remboursement de leurs billets, sans frais et sans justificatif.

La compagnie met ainsi en place une politique commerciale adaptée aux circonstances exceptionnelles dues à la crise, afin d'apporter plus de souplesse et de flexibilité aux passagers souhaitant annuler ou reporter leurs voyages.

Tous les clients disposant d'un billet pour voyager au mois de novembre et ne souhaitant plus voler, ont la possibilité de demander :

- le report du vol sans frais de modification,
- un avoir bonifié jusqu'à 15% de sa valeur,
- le remboursement de leur billet.

Quel que soit le choix du client, la demande doit être formulée auprès de la compagnie avant la date de départ du vol.

De plus, la compagnie renouvelle son offre « Totale

Sérénité » : tout billet acheté depuis le 28 août peut être modifié (date ou destination) sans frais supplémentaires. Le client peut également demander le remboursement, sans avoir à présenter de justificatif, pendant un an à compter de la date de départ initial, quel que soit le tarif d'origine et la date du voyage. Les clients devront déposer leur demande 7 jours à l'avance et régler la différence



tarifaire si le nouveau voyage entraînait un changement de prix.

Pour faciliter l'ensemble des démarches, la compa-

gnie a déployé un dispositif entièrement digitalisé. Ainsi, les clients ayant acheté leurs billets auprès de Corsair (agences ou site web) pourront gérer la totalité de leurs demandes via le site de la compagnie. Ils auront la possibilité de procéder à la demande de report de date sans frais, de remboursement ou d'avoir en ligne.

Les équipes Corsair sont mobilisées pour accompagner les clients dans le suivi de leurs demandes. Un numéro non surtaxé est mis à leur disposition : 01 73 32 30 25. Cependant, compte tenu de l'afflux d'appels, les clients sont invités à privilégier les informations communiquées sur le site web de la compagnie mis à jour en temps réel.

Compagnie aérienne française régulière et spécialiste du long courrier, Corsair emploie 1 100 collaborateurs. Implantée à Rungis, elle transporte 1,2 million de passagers par an et opère des vols réguliers vers les Caraïbes (Guadeloupe et Martinique), l'océan Indien (La Réunion, l'île Maurice), l'Afrique (Côte d'Ivoire) et le Canada (Montréal). Elle ouvrira une liaison vers Mayotte le 11 décembre prochain.

Une loi contre les appels téléphoniques abusifs et frauduleux

Pascale Dubost - Conseillère juriste à PLS.ADIL 74 (Agence Départementale d'Information Logement)

Face à l'exaspération croissante des consommateurs, démarchés téléphoniquement plusieurs fois par jour par des entreprises ou organismes qu'ils n'ont pas sollicités et à qui ils n'ont pas communiqué leurs coordonnées, les pouvoirs publics ont été amenés à prendre diverses mesures. Une loi du 24 juillet 2020 modifiant le code de la consommation est donc venue encadrer le démarchage téléphonique et lutter contre les appels frauduleux.

Les nouvelles mesures portent sur le secteur de la rénovation, le renforcement de l'information du consommateur et les obligations des professionnels. Elles aggravent les sanctions en cas de non-respect de ces dernières.

Certaines mesures concernent plus spécifiquement le logement. Est notamment interdite, désormais, toute prospection commerciale par voie téléphonique ayant pour objet la vente d'équipements ou la réalisation de travaux visant un logement, en vue de la réalisation d'économies d'énergie ou de la production d'énergies renouvelables. En effet, les travaux de rénovation énergétique susceptibles de bénéficier de subventions publiques font souvent l'objet d'abus de la part d'entreprises peu scrupuleuses. Les nouveaux prospectus téléphoniques ne sont donc plus autorisés dans ce domaine, à l'exception de sollicitations intervenant dans le cadre d'un contrat en cours.

Davantage de transparence

Par ailleurs, pour les démarchages autorisés, doivent être fournis, dès le début de la conversation, de manière claire, précise et compréhensible, et pour une meilleure information :

- l'identité du professionnel ou de la personne pour le compte de laquelle l'appel est effectué ;
- la nature commerciale de l'appel.

Le professionnel doit indiquer également au

La liste d'opposition au démarchage téléphonique est ouverte à tous les consommateurs.

bloctel.gouv.fr

UN SERVICE SIMPLE ET GRATUIT POUR ME PROTÉGER CONTRE LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ABUSIF

- 1 J'indique jusqu'à 8 numéros de téléphone fixe ou mobile sur bloctel.gouv.fr
- 2 Je reçois un courriel dans les 48 heures et je confirme ma demande.
- 3 Je suis protégé(e) contre le démarchage téléphonique abusif au plus tard dans les 30 jours.

Il suffit de s'inscrire!

Pour s'inscrire : www.bloctel.gouv.fr
 Pour en savoir plus : www.economie.gouv.fr/dgcprf
www.economie.gouv.fr/you-orienter/particulier

Les professionnels ont l'interdiction d'appeler les particuliers inscrits sur la liste Bloctel sous peine d'amende.

* En cas de difficulté d'accès à Internet, vous pouvez vous inscrire au service Bloctel 6, rue Nicolas-Siret - 93 000 Nogent

Les travaux de rénovation énergétique susceptibles de bénéficier de subventions publiques font souvent l'objet d'abus.

consommateur la possibilité de s'inscrire à la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel (bloctel.gouv.fr).

À noter d'ailleurs que, dans les contrats souscrits avec les fournisseurs de services de communication électroniques, a été ajoutée aux différentes mentions qui doivent figurer (adresse du fournisseur, durée, résiliation...), la faculté pour l'abonné de s'inscrire gratuitement sur cette liste d'opposition s'il ne souhaite pas être démarché téléphoniquement.

Un décret à paraître doit venir déterminer les modalités de reconduction tacite de cette inscription.

Les professionnels ont interdiction - directement ou via un intermédiaire - de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur Bloctel, sauf si la sollicitation a un rapport avec un contrat en cours, ce qui comprend les propositions de produits ou services afférents ou complémentaires à ce contrat ou de nature à améliorer les performances ou la qualité.

Les entreprises qui exercent une activité de démarchage téléphonique doivent s'assurer de la conformité de leurs fichiers de prospection avec la liste d'opposition au moins une fois par mois ; dans les autres cas, avant toute campagne de démarchage.

Dans les secteurs autorisés, hors rénovation énergétique, un décret viendra déterminer les jours, horaire et fréquence auxquels le démarchage pourra intervenir, ainsi qu'un code de bonnes pratiques.

Sanctions sévères

Les sanctions en cas de violation des nouvelles dispositions sont sévères : le contrat conclu avec le consommateur à la suite d'un démarchage ne respectant pas ces dispositions est nul. D'autre part, les sanctions financières sont considérablement aggravées puisqu'elles passent respectivement de 3 000 à 75 000 euros pour un particulier et de 25 000 à 375 000 euros pour une entreprise.

Par ailleurs, la lutte contre la fraude est renforcée. Les opérateurs téléphoniques peuvent suspendre l'accès à un numéro surtaxé puis résilier le contrat si les informations sont inexactes, absurdes, incomplètes ou obsolètes, ou si aucun produit ou service réel n'est associé à ce numéro, ou si il fait partie de ceux exclus par l'opérateur au titre de ses règles déontologiques.

Ces mesures sont applicables depuis le 26 juillet dernier.

En route vers la « stagflation » ?

Annelise Fondary et Roland Pascal - Pour ExStrAPoL SAS, Experts / stratégies d'entreprises, affaires publiques, lobbying

La circulation du virus s'est développée. Mais aussi celle des économistes grands commentateurs, courant d'un plateau télé à l'autre. Patrick Artus, chef économiste Natixis, et Olivier Pastré, professeur à Paris VIII, eux, sont des « pros ». Au lieu de bavarder, ils ont travaillé et viennent de publier, chez Fayard, « L'économie post-Covid ».

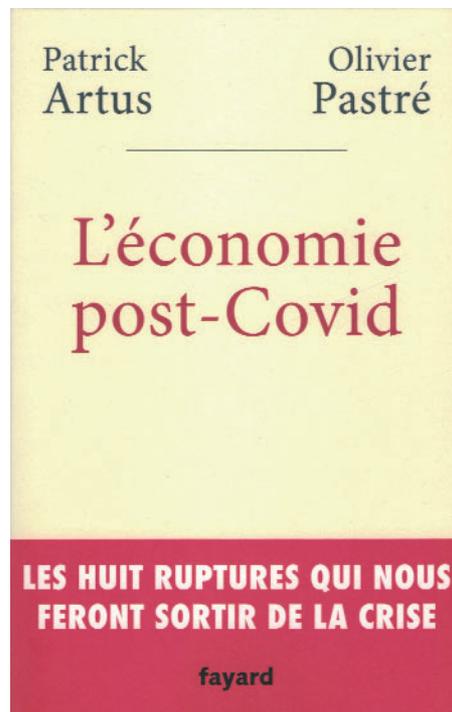
Un choc d'offre

Selon eux, la crise de la Covid est d'abord un choc d'offre : une chute de la production due au confinement. La crise des subprimes, financière, avait fait reculer le crédit, alors qu'au contraire, la crise de la Covid aura accéléré le crédit bancaire.

Il y a des secteurs gagnants : biens de consommation courante, services à la personne, santé, agroalimentaire, technologies (télécoms, e-commerce)... Ils connaîtront des goulets d'étranglement. Les secteurs perdants - biens d'équipement, automobile, aéronautique, biens intermédiaires, immobilier commercial, tourisme, distribution traditionnelle, transport aérien... - connaîtront, eux, une hausse du chômage.

Au total, les économies de l'OCDE vont voir un transfert des secteurs « matériels » vers le « dématérialisé ». Pour conduire à une économie plus productive ? Ce n'est pas prouvé.

Les entreprises vont ressortir de la crise (si elles en ressortent) avec un endettement supérieur. La solution passera par un freinage des salaires et/ou une baisse des investissements. Sera aggravé le problème structurel des entreprises françaises : les fonds propres (la sous-capitalisation). Parallèlement, tous les pays ont décidé de compenser la perte de revenus des entreprises et des ménages par des déficits publics massifs et toutes les banques centrales ont décidé de monétiser ces déficits publics (vendre les dettes publiques aux investisseurs privés aurait fait



Crédit : © Éd. Fayard

Pas la fin du monde, mais pas non plus les lendemains qui chantent !

monter les taux d'intérêt). D'où un excès de liquidités qui favorisera des bulles (des actifs surévalués), un décrochage accru entre économie financière et économie réelle.

Il faut alors s'attendre à des conflits : conflits sociaux dus aux réductions d'emplois et à l'austérité salariale, conflit entre les attentes de baisses d'impôts et de hausse des dépenses publiques, conflits entre économie et écologie sur les normes environnementales. Pour les uns, ce sera l'occasion d'un saut « schumpétérien », en passant au « capitalisme numérique » : avec les technologies de l'information, le télétravail, la robotisation, la productivité sera améliorée. Mais, pour les autres, l'industrie va encore maigrir et l'on va voir apparaître des entreprises « zombies », surendettées et incapables d'innover.

L'hypothèse la plus probable est celle d'un régime de « stagflation » (croissance plus faible, inflation plus forte), avec bulles et affaiblissement du commerce mondial.

Questionnements

La crise a relancé tous les débats : climat, délocalisations, nationalisations, gouvernance des entreprises. La mondialisation a permis des gains de productivité, mais au prix de la désindustrialisation dans l'OCDE. La globalisation a aussi permis les positions dominantes dans l'Internet : une défaillance des États, qui auraient dû avoir une vision stratégique et n'ont pas su coordonner les politiques fiscales.

Alors qu'elles seront en difficulté, on demandera aux entreprises d'augmenter les salaires, de relocaliser, d'accepter un durcissement des normes environnementales. Il va y avoir conflit entre la volonté des opinions publiques et des gouvernements et la résistance des entreprises.

Afin de lancer le débat, Artus et Pastré préconisent, pour la France, huit ruptures, dont :

- repousser l'âge de départ à la retraite à 65 ans,
- refondre tout le système de formation (il y a deux fois moins d'étudiants en filières scientifiques en France qu'en Allemagne),
- créer un partenariat État-entreprises sur les technologies d'avenir (cf. NASA-Space X aux États-Unis),
- arrêter d'éluder la question du nucléaire,
- mettre de l'ordre dans le millefeuille territorial et supprimer le droit de tous de décider de tout,
- remettre en cause le principe de précaution qui favorise la procrastination.

Vaste programme !



ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES VAL-DE-MARNE

Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019) qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire qui s'impose à tous les titres d'un même département soit 5,39€ HT par ligne de 40 lettres ou signes et intervalles.

Rapide, Simple, Efficace, vous pouvez passer vos annonces légales directement par internet : www.valdemarneinfos.fr, par mail : annonces.legales@valdemarneinfos.com ou à nos bureaux (chez ABAC) : 8 rue d'Estienne d'Orves - Créteil Rens. 01 48 93 79 94

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Par acte SSP du 19/10/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

MNH

Siège social : 114 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 94000 CRÉTEIL

Capital : 10 000 €

Objet : Tous commerces de bouche.

Président : M. GAKOU Aboubakary demeurant 5 rue Viet - 94000 Créteil.

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Créteil.

Aux termes d'un acte SSP du 08/10/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

DRIVER ONE

Forme : SASU

Capital social : 1 500 €

Siège social : 12 Villa Sébastien - 94000 CRÉTEIL

Durée : 99 ans.

Objet social : Transport de personnes avec chauffeur, intermédiaire commercial, prestations de traduction, guide touristique.

Président : M. BOUSFOUL Sofian demeurant 12 Villa Sébastien - 94000 Créteil.

Immatriculation au RCS de Créteil.

Aux termes d'un acte SSP du 28/10/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

BALOU

Forme : SCI

Capital social : 1 000 €

Siège social : 30 rue Henri Barbusse -

94110 ARCUEIL

Durée : 99 ans.

Objet social : L'acquisition de tous droits et biens, mobiliers ou immobiliers en France et à l'étranger, la propriété, la gestion, l'administration, la réhabilitation, la location, la vente et la disposition de biens dont elle pourrait devenir propriétaire par la suite, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Gérant : M. BERTHEREAU Wilfried William, demeurant 30 rue Henri Barbusse - 94110 Arcueil.

Immatriculation au RCS de Créteil.

Par acte SSP en date du 22/10/2020, il a été constitué une SASU :

Dénomination :

AMAROBAT

Forme : SAS Unipersonnelle

Siège social : 47 boulevard de Stalingrad - 94400 VITRY-SUR-SEINE

Durée : 99 ans.

Capital : 5 000 euros

Objet social : Entreprise générale de rénovation et de travaux du bâtiment tous corps d'état : peinture, plomberie, chauffage gaz et électricité, maçonnerie, carrelage, pose de portes et fenêtres, isolation, ravalement. La maintenance et le dépannage ainsi que toutes opérations contribuant à la réalisation de l'objet social.

Transmission des actions et droit de vote : La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : M. Jorge Paulo DE OLIVEIRA AMARO, demeurant 38 impasse Octave Mirbeau - 94800 Villejuif. Immatriculation au R.C.S. de Créteil.

Par ASSP du 23/09/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

ATELIER AUTOMOBILE VIP

Sigle : AA VIP

Siège social : 7 rue des perdrix - 94440 VILLECRESNES

Capital : 1 000€.

Objet : L'entretien et la réparation des parties mécaniques ou électroniques des véhicules ; la réparation de boîtes automatiques ; tôlerie et peinture ; la vente de véhicules d'occasion.

Président : M. Farid DJAOUALI, 7 rue des perdrix - 94440 Villecresnes.

DG : M. Sidick HOSENBUCUS, 38 rue du pont Hardy - 77400 Lagny-sur-Marne.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de Créteil.

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

HD FACADES

SAS au capital de 100 000 €

Siège : 1 avenue des Marronniers 94380 BONNEUIL SUR MARNE
RCS Créteil 793 965 963

Par décision de l'AGE en date du 14/09/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de 50 000 € par apport en numéraire, le portant ainsi à 150 000 €.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Créteil.

DÉMISSION DE GÉRANT ET DE CO-GÉRANT

SCI DU 45 RUE VICTOR HUGO

SCI au capital de 200 euros

45 rue Victor Hugo

94320 THIAIS

RCS Créteil 438 221 491

Aux termes d'une AGE en date du 19/10/2020, il a été décidé de nommer

à compter de ce jour, en qualité de gérant, M. FERRANTE Francesco, demeurant 45 rue Victor Hugo - 94320 Thiais, en remplacement de M. VALITE Cédrik, demeurant 20 avenue Jean Jacques Rousseau - 33160 St Médard en Jalles, démissionnaire. Modification au R.C.S de Créteil.

SCM BRETAGNE

Société Civile au capital de 192 €
248 avenue de Stalingrad - Bât C 94550 CHEVILLY LARUE
321 278 764 R.C.S. Créteil

Au terme d'une AGO en date du 25/09/2020, il a été pris acte de la démission de Mme DUFAUR Christine, de ses fonctions de co-gérante à compter du 30/09/2020.

M. LESPAGNON Alain-Christophe demeure le seul gérant à compter de cette même date.

Mention sera faite au RCS de Créteil.

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location gérance du fonds de commerce de Taxi, autorisation de stationnement n°12441, sis et exploité au 29 rue Albert de Mun - 94100 St Maur des Fossés, confiée par acte SSP en date du 01/06/2016 par la société **DEMUN TAXIS**, SARL au capital de 8 000 €, immatriculée au RCS Créteil 331 520 254, à **M. BOU Dion**, demeurant 31 rue François de Paule - 94490 Ormesson sur Marne, immatriculé 482 230 216, prend fin le 31/10/2020 par sa résiliation à cette date.

DISSOLUTION

LE MERCIER&CO

Société par Actions Simplifiée

Unipersonnelle
au capital de 1 000 €
Siège social : **22 bis Chemin latéral
94140 ALFORTVILLE**
RCS de Créteil 848 617 510

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/10/2020 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 21/02/2019. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur LE MERCIER Jean-Mai, demeurant 13 ter rue Casenave - 94430 Chennevières sur Marne et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Créteil. Mention sera faite au RCS de Créteil. Pour avis,
Monsieur LE MERCIER Jean-Mai.

LIQUIDATION

OCEAGYRE
EURL au capital de 1 000€
Siège social : **52 rue Gabrielle
94220 CHARENTON LE PONT**
881 169 148 RCS Créteil

Par décision en date du 18/10/2020, l'associé unique a décidé :
- d'approuver les comptes de liquidation,
- de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, de le décharger de son mandat
- et de constater la clôture de liquidation.
Dépôt au RCS de Créteil.

LE MERCIER & CO
Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
au capital de 1 000 €
Siège social : **22 bis Chemin latéral
94140 ALFORTVILLE**
RCS de Créteil 848 617 510

En date du 26 octobre 2020, l'associé unique a :
- approuvé les comptes de liquidation,
- déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion
- et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 21 février 2019.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Créteil.
Radiation au RCS de Créteil.
Pour avis,
Monsieur LE MERCIER Jean-Mai.

**SCI LES PINGOUINS
DE LA MARNE**
SCI au capital de 333 506,30 euros
Siège social : **42 quai de l'Argonne
94170 LE PERREUX SUR MARNE**
RCS Créteil 478 280 191

Au terme d'une AGE en date du 20/10/2020 les Associés ont :
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, Mme Andrée MALISSEIN, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Radiation au RCS de Créteil.

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

**Madame ARTHUR ISABELLE
PIERRETTE** née le 13/12/1951 à 75014 Paris, demeurant 110 avenue Foch, 94100 Saint-Maur-des-Fossés, agissant en son nom personnel, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de **ARTHUR-GOLDMAN**.

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans Val-de-Marne Infos, le 24/09/2020, concernant la société **ARBAT RENOVATION DECORATION**,
lire : Annonce 1008 - AGO en date du 15/09/2020 - Liquidateur : M. Blicharz.

Val-de-Marne Infos

2 boulevard Carnot - 94140 Alfortville
Tél. : 01 48 93 79 94 - Fax : 01 48 93 74 61
valdemarneinfos@valdemarneinfos.com

Editeur :

SARL Val de Marne Infos Multimedia Éditions
2 boulevard Carnot - 94140 Alfortville

Gérant Fondateur : Jean-Augustin Durand †
Gérant - Directeur de la Publication : Fabrice Cathala

Comité de rédaction : Fabrice Cathala,
Martine Gironis, Sandrine Desforgues
Conception graphique / Impression :
Val-de-Marne Infos

Annonces légales : Tél. 01 48 93 79 94
annonces.legales@valdemarneinfos.com

PUBLICITÉ : 01 43 760 750
Service commercial : 09 71 59 37 17
valdemarneinfos@valdemarneinfos.com

ABONNEMENT :
65€/an (papier + numérique) ou 15€/an (numérique)
valdemarneinfos@valdemarneinfos.com

Commission Paritaire : 0508 I 80554
ISSN : 2609-0279 - Dépôt légal à la parution

Faites confiance
à un journal
du Val-de-Marne

Val-de-Marne-infos

Passez vos **ANNONCES LÉGALES**
directement **PAR INTERNET**

Rapide, simple et efficace :
www.valdemarneinfos.fr



COLLECTIVITÉS



VILLE DE SANTENY

ARRÊTÉ N° 2020-154

**PORTANT DÉLIMITATION DES LIMITES D'AGGLOMÉRATION
SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE SANTENY**
**LE MAIRE,**

- **VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

- **VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4 ;

- **VU** le Code de la Route et notamment les articles R.110-1 et suivants, R.411-2, R.411-8 et R.411-25 ;

- **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

- **VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - 5^{ème} partie - signalisation d'indication, des services et de repérage ;

- **CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Maire, en vertu de l'article R.411-2 du Code de la Route, de fixer les limites de l'agglomération de la commune ;

- **CONSIDÉRANT** que l'agglomération se définit au sens de l'article R.411-2 du Code de la Route comme « un espace sur lequel sont groupés des immeubles rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalés par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui le traverse ou le borde ».

- **CONSIDÉRANT** que les limites de l'agglomération fixées par le Maire sont également représentées sur un document graphique annexé, avec l'arrêté municipal fixant lesdites limites au Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Les limites de l'agglomération de SANTENY au sens de l'article R 1110-2 du Code de la Route, délimitées sur le plan annexé, sont fixées comme suit :

Limites de commune avec MAROLLES EN BRIE :

1. Route de Marolles (RD 252) / Angle rue Chasse Lièvre
ENTRÉE - A 35 m du candélabre n° BB330402

2. Route de Marolles (RD 252)
SORTIE - A 7 m du candélabre n° F047

3. Route Nationale 19
ENTRÉE - Face candélabre n° N019
SORTIE : A 40 m du candélabre n° N019

4. Rue du Réveillon
ENTRÉE - A 7 m du candélabre
SORTIE - Face au candélabre n° N073

Limites de communes avec SERVON :

5. Route de Lésigny
ENTRÉE - A 48 m du candélabre n° W040 (Rd-Pt)
SORTIE - A 48 m du candélabre n° W040 (Rd-Pt)

6. Route Nationale 19
ENTRÉE - A 117 m du candélabre n° M005

SORTIE - Sur le panneau existant EB10 Servon au droit du poteau électrique

7. Angle rue de la gare / Rue du château d'eau
ENTRÉE - A 6 m du candélabre de Servon au droit du 11 rue du château d'eau

Limites de communes avec MANDRES LES ROSES :

8. Route de Mandres (RD 252)
ENTRÉE - A 9 m du candélabre n° W0001
SORTIE - A 20 m opposé du candélabre n° W0001

ARTICLE 2 : La signalisation sera matérialisée sur site, à la charge de la commune, conformément à l'instruction ministérielle par des panneaux d'entrée d'agglomération de type EB 10 et des panneaux de sortie de type EB 20.

ARTICLE 3 : Toutes les dispositions définies par les arrêtés antérieurs fixant les limites d'agglomération de SANTENY sont abrogées.

ARTICLE 4 : En application de l'article R.411-25 du Code de la Route, les dispositions définies à l'article 1 entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire d'entrée et de sortie d'agglomération prévues à l'article 2.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté devra faire l'objet d'un affichage en Mairie, d'une insertion en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département, d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, ou à compter de la décision de rejet du recours gracieux préalablement déposé. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé en Mairie dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté est adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- Monsieur le Président du Conseil général du Val-de-Marne,
- Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie Nationale de Créteil.

Copie du présent arrêté adressé pour information :

- Monsieur le Maire de la commune de MAROLLES EN BRIE,
- Monsieur le Maire de la commune de SERVON,
- Monsieur le Maire de la commune de MANDRES LES ROSES,
- Monsieur le Directeur départemental des territoires du Val-de-Marne,
- Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir,
- Monsieur le Commandant de brigade des Sapeurs-Pompiers de Villecresnes,
- Monsieur le Responsable de la police municipale pluricommunale Mandres-Santeny,
- Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Santeny.

Santeny, le 12 octobre 2020
Le Maire, Vincent BEDU

NOV. 2020

SOLIDAIRE ET RESPECTUEUSE
DE LA PLANÈTE

L'ÉCONOMIE QUI A DU SENS !

Programme : grandorlyseinebievre.fr



@T12GOSB



@Grandorlyseinebievre

SEMAINE DE LA
FINANCE SOLIDAIRE



ACTIVITÉS
GRATUITES

G R A N D
S E I N E
B I E V R E
O R L Y

Retrouvez l'ensemble du programme du mois de l'Économie Sociale et Solidaire sur
www.grandorlyseinebievre.fr/information-transversale/actualites